



Hudson

AVIS PUBLIC

est, par la présente, donné par Louise L. Villandré, Directeur général/Greffier

A la séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 12 décembre 2011, les règlements suivants furent présentés et adoptés:

RÈGLEMENT N° 608

ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR 2012 ET LES CONDITIONS SOUS LESQUELLES CES TAUX SERONT APPLIQUÉS

RÈGLEMENT N° 609

ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE D'AFFAIRES ET LE COÛT DES LICENCES POUR 2012

La révision de ces règlements peut être faite à l'Hôtel de Ville, 481 Main, Hudson, durant les heures régulières qui sont de 08h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

*donné à Hudson
ce treizième jour de décembre deux mille onze*

*Louise L. Villandré, o.m.a.
Directeur général/Greffier*